



Compte rendu CSA-SD Jeudi 27 Juin 2024

Administration : Mme LACOSTE (DASEN), M. VAULEON (secrétaire général), M. TROCHERIE, Mme RABBE

Délégation FO : Mme ALIGON Sandra, M. CADIO Jean-Marc, Mme PELAINGRE Marie

Représentants du personnel : CGT (2), FSU (3), UNSA (2)

Déroulé :

- I Déclaration des organisations syndicales
- II Réponses de madame la DASEN
- III Approbation des procès verbaux
- IV Ajustement carte scolaire
- V Questions diverses (dotations AED - tableau des BMP - groupes de besoin - stages secondes - laïcité)

I Déclarations des organisations syndicales :

Seules la CGT et la FNEC-FP-FO 53 avaient des déclarations liminaires. Vous trouverez la nôtre en pièce jointe.

II Réponses de Madame la DASEN aux déclarations :

Ouverture ULIS - Lycée R. Buron :

En ce qui concerne l'ouverture d'une ULIS au Lycée Robert Buron contre l'avis unanime du Conseil d'Administration, Madame la DASEN rappelle que la première chose prise en compte dans leur décision, ce sont les besoins des élèves.

Mise en place des groupes de besoin en 6e et 5e :

Dans notre déclaration, nous avons remarqué que la mise en place des groupes de besoin était très différente selon les établissements. Madame la DASEN y voit une souplesse, une adaptation au terrain et une réponse à la demande des chefs d'établissements.

La FNEC-FP-FO 53 refuse cette disparition du **cadre national**. Non seulement la mise en place des groupes de besoins est catastrophique pédagogiquement et creuse les inégalités entre élèves, mais en plus, aucun cadre national ni départemental n'est respecté, créant donc des disparités entre les établissements.

La FNEC-FP-FO 53 exige le retrait du choc des savoirs !

Places en Éducation spécialisée :

Dans notre déclaration, nous rappelions que la F3SCT de la Mayenne, réunie le 18 juin 2024, a demandé l'ouverture de toutes les places nécessaires dans les établissements médico-sociaux, notamment dans les structures spécialisées (IME, ITEP, SATED, SESSAD, CMPP...) ainsi que dans les classes et dispositifs adaptés et spécialisés que sont les ULIS et SEGPA, pour que tous les élèves en situation de handicap puissent bénéficier d'une scolarisation correspondant à leurs besoins. Cet avis a été adopté à l'unanimité.

Madame la DASEN nous a répondu que les places en structures spécialisées dépendent du ministère de la santé et qu'elle n'avait pas la main.

Pour les ULIS, au niveau départemental, il y a eu 16 créations en 4 ans. Cependant, la fermeture des CLIS n'avait jamais été compensée. Nous pouvons donc considérer qu'il s'agit d'un rattrapage, encore insuffisant. Elle affirme qu'elle ne peut pas faire plus.

Madame la DASEN prend sa part de responsabilité si elle n'a pas suffisamment exprimé sa reconnaissance de la charge de travail que subissent les enseignants en ULIS.

Les classes ULIS seront une des priorités pour 2024-2025 et assure que les élèves y appartenant seront désormais comptabilisés dans les effectifs de classes à partir de la rentrée 2025.

Le fait que les élèves d'ULIS soient enfin comptés dans les effectifs des classes est une **victoire**. Nous demandions cela depuis des années. Ainsi, ils seront pris en compte dans le calcul des seuils d'ouverture de divisions !

La FNEC-FP-FO 53 ne peut cependant pas se contenter de ce nombre de classes ULIS alors que sur 19 classes, 16 dépassent le seuil des 10 élèves apparaissant dans les textes.

Les effectifs doivent être respectés ! Nous continuerons de le revendiquer.

III Approbations des procès verbaux des CSA : (votes)

Comme d'habitude, les procès verbaux des CSA-SD second degré précédents ont été soumis au vote.

CSA-SD du 15-02-24 :

POUR : FO, CGT, UNSA, FSU

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CSA-SD du 12-03-24 :

POUR : FO, CGT, UNSA, FSU

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CSA-SD du 26-03-24

POUR : FO, CGT, UNSA, FSU

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV Ajustement carte scolaire :

Madame la DASEN a fait une demande de moyens supplémentaires auprès du rectorat. Elle espérait entre 15 et 20 heures. Cette demande a été refusée. Le rectorat n'a plus d'heures en réserve.

Elle avait aussi demandé la transformation d'HSA et heures postes. Deuxième refus, pour les mêmes raisons.

La FNEC-FP-FO 53 dénonce cette politique comptable. Les économies exigées depuis des années nous privent des moyens nécessaires pour faire fonctionner les établissements de l'éducation nationale de manière satisfaisante.

Madame la DASEN nous informe que lorsque des classes de 6e ou 5e ont été créées entre mars et juin, les 9 heures données pour le fonctionnement des groupes ont été désormais comptabilisées dans les heures données pour le fonctionnement des ces nouvelles classes.

Par exemple, le Collège de Montsûrs a subi une diminution de 9 heures car l'ouverture d'une classe de 6e est accompagnée d'une fermeture d'une classe de 3e. Les 9 heures données pour faire fonctionner 3 groupes sur deux classes de 6e sont retirées. Les trois groupes fonctionneront sur trois classes !

La FNEC-FP-FO 53 exige que les dotations horaires correspondent au besoin des établissements. Une création de division ne doit pas se faire en prenant sur la marge. Toutes les ouvertures de classes doivent recevoir leurs 26 heures + 3 heures de marge lorsqu'elles sont ouvertes. Même lorsque cela a lieu en juin !

Ouverture d'une classe ULIS à Gerbault :

Une nouvelle classe ULIS ouvre au collège Alain Gerbault. Elle reçoit le soutien de personnels médico-sociaux. Cet établissement a été choisi pour cette division car il disposait d'un local disponible pour créer un plateau technique. La dotation serait d'environ un ETP et demi. Le personnel a été nommé.

Des incertitudes demeurent cependant, il faudra attendre les résultats des élections pour savoir si l'ARS qui avait donné son accord peut toujours participer.

V Questions diverses :

Dotation moyens vie scolaire :

La dotation en moyens de vie scolaire nous a été communiquée. Madame la DASEN s'est étonnée que cela n'ait pas été transparent auparavant. Elle propose l'organisation d'un échange avec les organisations syndicales et les chefs d'établissement pour expliquer les dotations.

Pour l'année scolaire à venir, le solde de remplacement pour les AED est de 2 ETP, alors qu'il était de 3 cette année et de 4 l'année précédente : il a clairement été opéré une ponction sur les remplacements pour abonder les besoins (notamment dans les lycées Buron et Rousseau).

En effet, Mme la DASEN s'était engagée auprès des personnels du Lycée Buron sur l'octroi d'un ETP AED, justifié par la création d'une 4e classe ULIS, et auprès des personnels du Lycée Rousseau sur l'octroi d'un ETP AED provisoire et "fléché travaux" à cause des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels fortement dégradées cette année, notamment à cause des travaux. Ces engagements ont donc été respectés.

Ainsi, suite à l'audience du 6 juin dernier, le Lycée Rousseau obtient donc un poste AED supplémentaire jusqu'à la fin des travaux, mais pas de troisième poste de CPE pourtant indispensable à un climat scolaire serein. De plus, aucune réponse ne nous a été apportée concernant la demande d'un poste de DDFPT (chef des travaux qui gère notamment les filières technologiques et les BTS) : le Secrétaire Général précise que cette demande sera à étudier au cours de l'année prochaine pour la rentrée 2025.

La FNEC-FP-FO 53 se félicite de voir la revendication d'un poste supplémentaire d'AED au lycée Rousseau satisfaite. Nous avons porté cette dernière en audience.

La mobilisation a porté ses fruits, l'une de nos revendications est donc satisfaite !

Cependant, nous déplorons que les moyens supplémentaires déployés se fassent à moyens constants, c'est-à-dire en ponctionnant sur les moyens de remplacement, faute d'enveloppe accordée par le Rectorat pour des moyens supplémentaires.

La FNEC-FP FO 53 se réjouit bien évidemment de l'obtention de ces deux postes d'AED supplémentaires, mais regrette néanmoins que toutes les problématiques locales ne soient que trop peu prises en compte par le Rectorat de Nantes.

Projet des Compléments de service et BMP :

Les BMP et compléments de service nous ont aussi été communiqués, la FNEC-FP-FO 53 a demandé à les recevoir un peu plus tôt l'année prochaine afin de faciliter le travail des élus pour les recours mutation et les affectations provisoires. Monsieur Vauléon a indiqué qu'il resterait sur la cadence de l'instance.

La FNEC-FP-FO 53 remarque l'existence de nombreux BMP notamment en Lettres-Modernes : 6 BMP 18 heures, 8 BMP 9 heures, 1 BMP 12 heures trente et 1 BMP 8 heures. Bien que certains soient fléchés pour des stagiaires, ces onze postes non pourvus sur le département sont très inquiétants lorsque l'on se souvient des manques subis par certains établissements cette année.

Ces 11 postes, dont 3 et demi seulement sont fléchés pour des stagiaires (dont nul ne sait encore s'ils seront nommés) nous alertent. Les TZR et contractuels en Lettres- Modernes seront affectés sur ces derniers et le vivier des remplaçants sera asséché. La situation de l'année scolaire 2023-2024, avec certains collègues ayant un poste vacant durant plusieurs mois, risque de se répéter.

Nous avons pourtant demandé que le nombre de TZR soit augmenté pour éviter cette situation. La DASEN elle-même partage nos inquiétudes.

Une grande partie de ces postes aurait dû passer au mouvement, un choix économique a encore été fait.

Le ministère choisit de continuer à supprimer des postes malgré les manques !

Stage de seconde :

Au niveau départemental, Mme la DASEN se réjouit que 90% des élèves aient réussi à obtenir un stage de fin de Seconde, même si beaucoup ne réalisent qu'une semaine de stage, contre deux exigées selon les textes. Constat est fait sur le terrain que beaucoup ont bénéficié de l'aide du réseau familial pour trouver un stage, ce qui crée un sentiment d'injustice sociale.

Pour les élèves qui sont restés sans stage, des activités ont été proposées par certains lycées pour que les élèves ne soient pas "oisifs". De plus, un "parcours de l'orientation" sur 15 jours a été proposé aux élèves les plus en difficulté.

Enfin, Mme la DASEN se félicite que les relations des services de l'Education Nationale avec le monde de l'entreprise (CCI, MEDEF, etc) soient "très simples" et faciles en Mayenne : la mobilisation du monde de l'entreprise a été importante pour que les élèves accèdent à un stage.

Les retours sur le stage seront "probablement" abordés en vie de classe en septembre prochain selon les professeurs principaux (pas de cadre, ni national, ni départemental).

Quant à savoir si la mesure sera reconduite l'année prochaine, Madame la DASEN était dans l'impossibilité de nous répondre car "pour le moment, le bilan est difficile car les stages sont actuellement en cours".

Aucun retour n'est officiellement prévu pour cette période de stage imposée au cours de l'année scolaire. La mise en place de cette nouvelle mesure accentue encore les inégalités entre les élèves et l'intérêt pédagogique de ces stages continue de poser question.

La FNEC-FP-FO 53 revendique l'abandon de ce stage d'observation de seconde !

Groupes de besoins en 6e/5e :

Il a été demandé aux chefs d'établissement **de ne pas imposer les groupes.**

Si les groupes de niveaux ont été imposés dans votre établissement, **contactez-nous !** La DASEN a affirmé qu'il avait été demandé le contraire aux principaux.

Un manque de professeurs de français est à craindre à la rentrée et il a donc été demandé aux chefs d'établissement de collèges d'être prudents.

Dans les textes, les élèves doivent être durant 1 à 10 semaines en groupe classe. Or, certaines équipes ne le feront pas, d'autres si. Chaque établissement fait comme il veut. Bricolage et cuisine interne sont au programme.

Encore une fois, bien que nous soyons contre le "choc des savoirs" et les groupes de besoins, voir ainsi le cadre national disparaître nous inquiète. Les différences se creusent entre établissements car les groupes à effectifs réduits sont en fait créés seulement si la dotation horaire le permet et non selon les besoins.

Laïcité :

Les établissements privés peuvent depuis la réforme du baccalauréat accueillir des épreuves d'examens. Cependant, ils sont alors soumis à la laïcité et doivent absolument faire disparaître tout signe religieux pour le passage des examens. Or, en Vendée notamment, certains chefs d'établissement ont refusé de le faire. C'est inacceptable car le principe de laïcité est ainsi entravé et cela sera abordé en CSA Académique.

La laïcité doit être respectée partout et par tous pour la bonne tenue des examens et les établissements privés doivent se plier à la règle ! Si vous avez connaissance d'entorse à cette dernière, contactez-nous, nous interviendrons alors. LA DASEN elle-même affirme rester vigilante.

CSA 1er degré du 9 juillet :

Madame la DASEN a décidé, contrairement à ce qui se faisait en Mayenne auparavant, d'organiser un CSA d'ajustement le 9 juillet. Des écoles apprendront donc la fermeture ou l'ouverture de divisions à cette date, en pleines vacances scolaires.

Aucun document ne sera communiqué avant le 8 juillet aux organisations syndicales ou aux écoles pour cause de "période électorale".

Face au mécontentement des enseignants liés à la tenue d'un CSA 1er degré le 9 juillet afin d'ajuster les ouvertures/fermetures de classes, Madame la DASEN rappelle qu'il s'agit d'un « alignement sur ce qui se passe dans les autres académies » et que ce ne sont que des « ajustements à la marge ». Les fermetures concerneront moins de 5 classes sur le département.

Il lui est rappelé qu'envoyer des documents la veille du CSA n'était pas réglementaire et qu'il n'était pas possible pour les organisations syndicales de prendre contact avec les écoles et les personnels concernés dans un délai aussi court. Les personnels risquent de souffrir de ces annonces tardives et l'organisation de la rentrée dans ces écoles concernées risque d'en être perturbée.

Pour Madame la DASEN, ces ajustements seront faits de « façon humaine », la situation de chaque personnel étant prise en compte. Selon elle, « il n'y aura pas réellement de surprise au vu des effectifs prévus dans les écoles concernées ». Devant les interventions des représentants des organisations syndicales, elle conclut : « Peut-être aurions-nous dû fermer davantage en mars pour ne pas avoir à fermer en juillet ? »

La FNEC-FP FO 53 est intervenue pour rappeler qu'annoncer des fermetures de classes durant les vacances scolaires était **inacceptable et méprisant pour les personnels**.

Comment les collègues peuvent-ils envisager de préparer sereinement la rentrée 2024 sans savoir s'ils auront effectivement les divisions présentées en Mars ?

Qu'advient-il des collègues qui seront concernés par ses mesures de carte scolaire ? Ils n'ont pas participé au mouvement, quittent leur équipe durant les vacances d'été et doivent s'adapter à leur nouvel établissement.

Nous refusons ces fermetures, qu'elles adviennent en juillet ou en septembre !

Des opérations de carte scolaire en plein mois de juillet auront inévitablement des conséquences pour les écoles et les collègues qui devraient revoir leur organisation en plein milieu de l'été : répartition des classes annulées, parents non-informés, listes d'élèves en suspens, (ré)affectations d'enseignants qui auraient ainsi lieu durant les congés d'été, qui auraient pu participer au mouvement, problématiques d'annulation des commandes de matériel... C'est donc l'incertitude et la colère pour plusieurs écoles du département en attente d'ouverture, ou redoutant une fermeture de classe. Rappelons que, réglementairement, le CSA-SD doit se tenir 8 jours après la proposition du projet de carte scolaire.

La DASEN veut donc imposer un CSA mardi 9 Juillet à 14h (CSA du 3 septembre maintenu, après comptage des élèves dans les classes à la rentrée). Un CDEN devrait avoir lieu autour du 11 septembre pour entériner les ouvertures et fermetures de classes effectives à cette date.

A l'initiative de la FNEC-FP-FO 53 une large intersyndicale FO-FSU-CGT décide de ne pas cautionner ce simulacre de dialogue social et de boycotter le CSA-SD du 9 juillet, en exigeant d'une seule voix : « aucune fermeture ne doit être actée lors du CSA-SD imposé en plein mois de juillet ! Toutes les demandes d'ouvertures et d'annulation de fermetures faites par les écoles doivent être satisfaites ! Aucun collègue ne doit perdre son poste, ni en juillet, ni en septembre ! »